

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 19 février 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le jeudi 19 février 2009 à 20h30 à la salle des fêtes de Colonne, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Annie PARIS, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Jean-Claude GIRARDOT, Roland BERTHELIER, Lionel PREVOT, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Roger CHAUVIN, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Catherine REYBIER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Bernard LUGAND, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Catherine CATHENOZ, Dominique GRAND, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Assistaient à titre consultatif : Stéphanie BORNIER, Bruno JOUHAM, Marie-Colette VUILLERMET, Pascal FOUGERE, Jean-Baptiste MERILLOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Jean-Marie COURVOISIER, Christel FAGOT.

Etaient Excusés : Isabelle LASAYGUES, Brigitte DELACROIX, Gérard DOUDIER, Florent GAILLARD, Olivier FISCHER, Gilbert BULABOIS, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Murielle ARGIENTO, Denis CHATOT, Jean-François DHÔTE, Marie FLORES, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Michel BONTEMPS, Pierre SAILLARD.

Etaient absents : Jean-Marc GERDY, Serge DAYET, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LAMBERT.

★ ★ ★ ★

Avant ouverture de la séance : Présentation de la mission ATESAT par Messieurs TOURNIER et DECHARRIERE de la DDEA du Jura, agence de Champagnole. Cette prestation est encore assurée par l'Etat et par voie de convention auprès de toutes les communes volontaires à l'exception de Poligny qui est exclue du dispositif. Chaque commune a été destinataire d'un recensement des ouvrages d'art sur sa commune ainsi qu'une liste des travaux éventuels à réaliser.

Au terme de l'exposé, il est proposé de recueillir les projets de travaux des communes intéressées ; ces communes pourront ensuite se regrouper pour organiser ensemble une mise en concurrence des entreprises et passer un marché de travaux.

Le Président ouvre ensuite la séance et Monsieur Jean LETROUBLON, Maire de Colonne, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à l'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- Annulation de la délibération relative à l'instauration de suppléants au Bureau dans le cadre d'un recours amiable de la Préfète
- Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au Conseil de Développement du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins.
- Vote d'une motion pour le maintien de l'école maternelle à Grozon
- Versement d'un fonds de concours à la commune de Poligny pour désamiantage d'un bâtiment communal destiné à accueillir le Centre de Comptabilité Rurale.

1. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 17 décembre 2008.

Le procès-verbal de séance du 17 décembre 2008 est adopté à l'unanimité sous réserve d'une observation faite par Madame Annie JACQUOT qui demande à ce qu'à l'avenir le compte-rendu soit adressé plus tôt aux délégués.

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2009.

Monsieur Alain GUYOT, 1^{er} Vice-Président Délégué aux Finances, procède à la présentation du dossier relatif au Débat d'Orientation Budgétaire. Un document est ainsi présenté au vidéo-projecteur avec commentaire de chaque diapositive. Au fil de la présentation, diverses précisions sont apportées en réponse à questions des délégués.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR informe que l'augmentation de base de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2009 est de 2,5%.

Après présentation du tableau relatif à l'évolution des charges de fonctionnement des services entre la date de transfert et 2008, Monsieur Roland CHAILLON émet l'idée que la baisse de recettes de la bibliothèque s'explique peut-être par la modification des horaires d'ouverture du service, notamment par la fermeture au public le samedi après-midi.

S'ensuivent différentes interventions sur la stratégie économique à développer par la Communauté de Communes du Comté de Grimont :

➤ Monsieur Roland CHAILLON sollicitant des explications sur le devenir de la pépinière d'entreprises en rappelant, notamment, la demande formulée par Monsieur Serge DAYET à l'occasion de la séance du 17 décembre 2008, Monsieur Jean-François GAILLARD annonce que le projet de vente n'est pas abandonné. Il ajoute que la Communauté de Communes est en contact avec deux structures, l'une s'intéressant aux locaux de la pépinière agro-alimentaire uniquement et l'autre aux bâtiments tertiaire et agro-alimentaire.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait part de son étonnement en affirmant que la Communauté de Communes procède ainsi sans envisager de solution de rechange, dans la mesure où la pépinière avait été créée dans le but de développer la compétence économique. Le Président répond qu'en l'occurrence, une entreprise occupe le même bureau au sein de la pépinière tertiaire depuis 10 ans, ce qui n'est pas la vocation de la pépinière. Par ailleurs, il fait part des difficultés rencontrées pour encaisser les loyers en rappelant que beaucoup d'entreprises ont quitté les locaux sans solder leurs comptes.

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué à l'Economie, exprime son accord sur le fait d'avoir une réflexion sur le maintien ou non d'un outil pépinière et ajoute que les entreprises qui se sont installées sur la commune de Poligny n'ont pas fait ce choix en raison de la présence d'une pépinière d'entreprises, mais parce que Poligny bénéficie d'infrastructures favorables à l'installation de nouveaux établissements.

Le Président complète ces propos en expliquant que les bureaux mis à disposition des locataires actuellement ne répondent pas entièrement à leurs besoins, car un lieu de stockage supplémentaire leur serait nécessaire.

Enfin, Monsieur Jean-François GAILLARD termine son exposé en informant l'Assemblée du départ de la société GIROD Line malgré sa promesse d'acheter le site des plâtrières de Grozon.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR demande quel a été le rôle de la Communauté de Communes du Comté de Grimont dans le projet du nouveau cinéma de la commune de Poligny, à savoir si la Communauté de Communes du Comté de Grimont a délégué la commune pour réaliser l'équipement. Le Président répond qu'il s'agit d'un projet exclusivement communal.

S'agissant d'un nouvel équipement culturel, Monsieur Roland CHAILLON signale que cette salle de cinéma devrait relever, en principe, de la compétence communautaire. Monsieur Jean-François GAILLARD répond que le cinéma ne fait pas partie des compétences culturelles transférées à la Communauté de Communes.

Au terme de ces interventions, le Président constate qu'il a été satisfait à l'obligation légale et prend acte de ce que le Débat d'Orientation Budgétaire 2009 a été organisé.

3. Natura 2000 / Site Bresse Jurassienne Nord : crédits et signature de la convention.

Après présentation de la convention à signer avec la Communauté de Communes du Val de Brenne, Maître d'Ouvrage du site « Bresse Jurassienne Nord » en ce qui concerne le portage du document d'objectif, Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, rappelle que l'engagement financier porte sur la somme de 2 026 € et que la Commission Environnement réunie le 11 février a émis un avis favorable.

Monsieur Daniel PETITPAS souhaite avoir des informations sur l'opération Natura 2000. Le Vice-Président précise qu'il s'agit d'un projet européen qui a pour but de déterminer et protéger toutes les zones écologiquement intéressantes, y compris par le maintien de l'activité humaine et des habitants. En outre, une fois que ces zones sont identifiées, aucune obligation, y compris administrative, n'est imposée, si ce n'est que cette zone constitue dorénavant un patrimoine environnemental protégé.

Le Président complète ces propos en affirmant que la présence d'une zone classée Natura 2000 pourrait avoir des incidences sur le tracé de la future ligne LGV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord au texte de convention à joindre en annexe de la délibération, dit que les crédits afférents seront inscrits au BP 2009, conformément au tableau ci-dessous et autorise le Président à signer la convention pour l'opération Natura 2000 portant partenariat « site Bresse Jurassienne Nord » pour financement 2008/2009.

	C.C. Val de Brenne	C.C. Plaine Jurassienne	C.C. la Bletteranoise	C.C. Comté de Grimont	TOTAL
Cartographie - Année 2008 - Année 2009	27 750€ -	-	-	-	27 750€
DOCOB - Année 2008 - Année 2009	33 750€ 36 045€	-	-	-	33 750€ 36 045€
Animation - Année 2008 - Année 2009	1 115€ 1 115€	410€ 410€	173€ 173€	302€ 302€	2 000€ 2 000€
Communication - Année 2008 - Année 2009	- 2 228€	- 821€	- 346€	- 605€	P.M. 4 000€
Suivi - Année 2008 - Année 2009	1 672€ 1 338€	615€ 492€	259€ 207€	454€ 363€	3 000€ 2 400€
Total TTC	105 013€	2 748€	1 158€	2 026€	110 945€
- Année 2008	64 287€	1 025€	432€	756€	66 500€
- Année 2009	40 726€	1 723€	726€	1 270€	44 445€

4. Modification des statuts de la Communauté de Communes par prise de compétence en assainissement non collectif et création du SPANC du Comté de Grimont.

Monsieur Yves DECOTE informe l'Assemblée que la Commission Environnement, réunie le 11 février, a émis un avis favorable par 32 voix pour, 2 contre et 1 abstention, à la prise de compétence Assainissement Non Collectif et création du SPANC du Comté de Grimont.

Répondant à Monsieur Dominique BONNET, Monsieur Yves DECOTE précise que les études préalables à la réalisation des travaux se font dans le cadre communautaire, conformément aux statuts actuels de la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-François GAILLARD rappelle, à la demande de Monsieur Christian SOMMER, qu'il s'agit de prendre la compétence Assainissement Non Collectif, ce qui aura pour but, ensuite, la création d'un SPANC. Il répond également que le SPANC aura les moyens règlementaires de pénétrer dans les propriétés en cas de refus des occupants.

Monsieur Jean-Pierre KOEGLER informe l'Assemblée du vote à l'unanimité par la commune de Mièry contre la création du SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour, 1 contre et 2 abstentions décide de modifier l'exercice de la compétence assainissement comme suit :

Statuts actuels	Modification adoptée
Compétence Assainissement Toutes études relatives à la définition d'un schéma assainissement ou préalables à la réalisation de travaux	Compétence Assainissement - Toutes études relatives à la définition de schémas assainissement - Toutes études préalables à la réalisation de travaux - Pleine et entière compétence en matière d'assainissement non collectif -Création du Service public d'assainissement non collectif (le SPANC)

Rappel de la procédure d'adoption du texte : l'extrait de délibération communautaire doit être notifié à chacune des communes membres, les 27 conseils municipaux étant alors appelés à délibérer. L'absence de délibération des conseils municipaux dans le délai de 3 mois à compter de la notification vaut acceptation; La délibération communautaire est approuvée selon règle de majorité qualifiée requise, à savoir 2/3 des conseils représentant plus de la moitié des populations ou 2/3 des populations représentant la moitié des conseils municipaux; la prise de compétence en assainissement autonome comporte création du Service Public d'Assainissement Non Collectif du Comté de Grimont. En outre, il est dit qu'une délibération ultérieure viendra préciser les modalités de fonctionnement du service, et notamment l'adoption du règlement intérieur et son financement.

5. Projet d'adhésion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour ses 27 communes membres au SICTOM de Champagnole : Information

Monsieur Yves DECOTE informe l'Assemblée de la tenue le 18 février d'une réunion du SICTOM de Dole au cours de laquelle a été étudié le projet de retrait des quatre communes membres de la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour adhésion au SICTOM de Champagnole.

Deux communes membres de ce SICTOM ayant donné un avis défavorable à ce projet, la délibération a été retirée de l'ordre du jour.

Par ailleurs, le SICTOM de la zone de Lons n'a pas délibéré et la position actuelle du Président n'est pas favorable. Aussi, si la situation venait à perdurer, il serait envisagé de faire appel à la Préfecture pour arbitrage.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait savoir qu'une baisse des coûts de collecte des ordures ménagères est envisagée au sein du SICTOM de Champagnole de part une réorganisation du temps de travail des agents assurant cette collecte.

6. Annulation de la délibération n° C91 du 17 décembre 2008 relative à l'instauration de suppléants au bureau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Le Président informe l'Assemblée du recours amiable de la Préfète contre la délibération n°C91 du 17 décembre 2008 relative à l'instauration de suppléants au Bureau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont. Il revient, dès lors, au Conseil Communautaire d'annuler cette délibération, et à chaque commune d'annuler la délibération par laquelle elle désignait son suppléant. Madame Annie JACQUOT fait remarquer qu'il aurait été préférable de se renseigner auparavant sur la possibilité ou non de désigner des suppléants au sein du Bureau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler sa délibération portant n°C91 du 17 décembre 2008 relative à l'instauration de suppléants au Bureau de la Communauté de Communes du Comté de Grimont et confirme que la composition du bureau reste conforme à la délibération n°32 du 28 avril 2008 modifiée en date du 27 juin 2008.

7. Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au Conseil de Développement du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins.

Monsieur Dominique BONNET procède à la présentation du dossier en expliquant que le Conseil de Développement du Pays du Revermont est une instance de réflexion amenée à réfléchir et à échanger dans les domaines économique, culturel, touristique et de la santé. Le Vice-Président ajoute que le Conseil de Développement qui se réunit deux ou trois fois par an regroupe des acteurs privés et deux représentants de chaque communauté de communes.

Enfin, il précise à la demande de Monsieur Roland CHAILLON, que des personnes siégeant déjà au Comité Syndical peuvent parfaitement représenter la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein du Conseil de Développement, même si cela ne s'avère pas très judicieux.

Monsieur Jean-François GAILLARD, répondant à Monsieur Pascal FOUGERE, ajoute qu'il est préférable, également de séparer la fonction de membre du Conseil de Programmation Leader et celle de membre du Conseil de Développement.

Messieurs Jean-Baptiste MERILLOT, délégué suppléant de Mièry, et Lionel PREVOT, délégué suppléant de Brainans, sont candidats.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme en qualité de délégués au Conseil de Développement du Pays du Revermont Poligny-Arbois-Salins Messieurs Jean-Baptiste MERILLOT (Miéry) et Lionel PREVOT (Brainans).

8. Opération de création du Centre de Comptabilité Rurale à Poligny.

Monsieur Jean-François GAILLARD expose le dossier en déclarant que le Centre de Comptabilité Rurale projetée de s'installer Avenue du Général de Gaulle à Poligny, en lieu et place d'un ancien bâtiment appartenant à la commune. Devant l'urgence des travaux que nécessite ce projet, l'acquéreur s'engage à payer la démolition de l'immeuble, et, en contre partie, la commune devra assurer le désamiantage pour environ 8000€. Dans la mesure où la Communauté de Communes percevra la TPU, le Président propose de se substituer à la Commune de Poligny dans la prise en charge des frais afférents au désamiantage.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 39 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions, donne son accord à la prise en charge de l'ensemble de la dépense correspondante soit un crédit de 8 000€ à inscrire au BP 2009.

9. Motion pour le maintien de l'école maternelle de Grozon.

Après exposé des enjeux du projet par Monsieur Gérard BOUDIER, Maire de Grozon, et remarque faite par Monsieur Roland CHAILLON qui souligne un mouvement de déscolarisation des enfants de moins de cinq ans avec disparition progressive de l'école maternelle, le Conseil Communautaire a décidé, à l'unanimité des 47 votants, de soutenir la motion suivante :

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, l'inspection académique de Lons le Saunier remet en cause les écoles maternelles.

Cette année 2008/2009, Monnières et Grozon sont sur la sellette. « Demain, à qui le tour ? » puisque l'idée générale est d'accueillir les enfants à partir de cinq ans, les trois et quatre ans sur dérogation dans la limite des places disponibles.

En conséquence, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, en sa séance officielle du 19 février 2009, ***soutient la requête de la commune de Grozon et des parents d'élèves auprès des services de l'Etat pour maintenir son école maternelle afin de conserver en milieu rural un service minimum publique et le peu de commerces existant qui sont la vie de nos villages.***

10. Mutations immobilières et transfert d'inventaire.

Monsieur Alain GUYOT procède à la présentation du dossier en expliquant que la Communauté de Communes a acquis régulièrement depuis sa création divers terrains

destinés à la viabilisation pour commercialisation en vue du développement de l'activité économique du territoire. Ces terrains ainsi acquis ont été inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité. Or, à l'époque de la création, un seul budget retraçait l'ensemble des écritures comptables, puis progressivement, plusieurs autres budgets ont été créés, notamment celui des « Zones d'Activité Economiques » en 2006.

Le Vice-Président ajoute qu'au cours de l'exercice comptable 2008, plusieurs terrains dont les écritures comptables sont normalement traduites sur le budget annexe des ZAE ont été vendus. Cependant, les cessions ne peuvent être faites sur un budget, en l'occurrence, celui des ZAE, alors que les biens figurent à l'inventaire d'un autre budget, le « budget général ». Aussi, il y a lieu de procéder à un transfert des biens immobiliers concernés par l'activité économique du budget général au budget des Zones d'Activité Economiques.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise les transferts d'inventaire à opérer par prélèvement du budget général au budget des zones d'activité économiques pour l'ensemble des propriétés immobilières situées dans les zones d'activité économiques sur commune de Poligny ;

- Autorise l'ouverture de crédit dépense au budget général sur l'exercice 2008 à savoir 40 000€ à ouvrir au chapitre 23 des dépenses d'investissement, l'inscription au chapitre 024 des recettes d'investissement ayant été précédemment réalisée; écritures permettant la cession immobilière sur le budget général.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jacky REVERCHON, Vice-Président Délégué aux Travaux, informe l'Assemblée des divers travaux envisagés sur le service piscine : toiture, volets, réfection de certains plafonds, un budget de 21 000€ ayant été prévu.

Par ailleurs, Monsieur Jacky REVERCHON fait savoir que, suite à la réunion de chantier qui s'est tenue la semaine précédente, les travaux de l'aire de détente vont être engagés dans quinze jours.

➤ Monsieur Frédéric LAMBERT, Vice-Président Délégué au Tourisme, annonce que le Syndicat Mixte du Pays du Revermont a demandé à la Communauté de Communes de lui faire connaître d'ici le 23 février les grands axes touristiques qu'elle juge prioritaires. Une première liste de projets a été établie dans l'urgence en concertation, notamment, avec Monsieur Dominique BONNET, Maire de Poligny. Le Vice-Président invite dès lors les délégués communautaires à transmettre leurs projets communaux aux représentants siégeant en Commission Tourisme qui, à l'occasion de sa prochaine réunion, établira une liste plus étoffée.

En réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, Monsieur Frédéric LAMBERT répond que la restauration de la taxe de séjour qui a autrefois existé sur Poligny peut être réfléchié dans l'esprit de ce qui se fait à Dole (notion de contrepartie).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 25.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Frédéric LAMBERT

Jean-François GAILLARD